

INTERPELLATION URGENTE

Electrochoc chez les habitants des quartiers des Tines, du Boiron et du Stand ainsi que de Valmont, Chantegrive, Les Foulis, la Barillette et Champs-Colin.

La municipalité a accepté de mettre à l'enquête un crématoire animalier situé à moins de 20 mètres d'un immeuble résidentiel, et proche d'un quartier composé 1800 habitants et dans un futur proche plus de 2000, lorsque l'Ecoquartier du Stand sera terminé. Cela a provoqué un électrochoc auprès de la population de ces quartiers. **Ce projet est inacceptable, situé dans un tel endroit.**

En règle générale, et en Suisse, la plupart des fours crématoires pour animaux se situent dans des zones industrielles, éloignés de toute habitation, comme à Lausanne Vidy et Lausanne Nord, au Refuge de Ste-Catherine ou encore à Neuchâtel, il est situé à Montmollin en dehors d'agglomération.

- Les deux crématoriums en suisse-allemande, de la société qui aimerait s'implanter à Nyon, sont situés en dehors de toute zone d'habitation, l'un à Seon (LU) et l'autre à Dubendorf (ZH). Est-ce qu'en Suisse Romande les Autorités seraient plus permissives ?
- Comment se fait-il que la Municipalité de Nyon accepte une telle industrie à côté d'une zone fortement densifiée ?
- Est-ce que tous les membres de la Municipalité étaient au courant de ce projet ?
- La Municipalité s'est-elle informée où se situent en général les crématoires animaliers dans d'autres villes ou cantons de Suisse ?
- La Municipalité est-elle consciente de la révolte qui gronde chez les habitants des quartiers Tines/Boiron et du Stand, ainsi que Valmont, Chantegrive, Foulis, Barillette et Champ-Colin.

Nous remercions la Municipalité de bien vouloir répondre à ces questions lors de ce Conseil.

Béatrice Enggist

Elisabeth Badertscher

Patrick Buchs

Philippe Glasson

Brian Jackson

Nyon, le 13 avril 2021